

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Bernadette SABATHIER, Maire

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, DUPLAN Adrien, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine

Absents : BEFFEYTE Jean-François, CAZABAT Jérôme

Procurations de vote : BEFFEYTE Jean-François à SABATHIER Bernadette
CAZABAT Jérôme à BLUTHE-RAMONE Benjamin

Secrétaire de séance : Monsieur DUPLAN Adrien

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 avril 2026

Vote : Pour 14 Contre : 1

2) Programme « Tête en Led » du SDE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE65, à savoir la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lampes par des lampes LEDs, connectées dans un souci d'économie d'énergie.

Le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 2% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune les opérations suivantes :

- **Tête en LED sur poteau**
- Nombre de points lumineux à remplacer : 164
- Montant de l'investissement HT : 90 000 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 9 000 €
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 9 000 €
- Financement Intracting porté par le SDE65 : 80% du montant HT soit 72 000 €

(Remboursé par la commune sur 13 ans au taux de 2 %)

- **Tête en LED lanternes de styles 4 faces**
- Nombre de points lumineux à remplacer : 72
- Montant de l'investissement HT : 50 000 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 5 000 €
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 5 000 €
- Financement Intracting : 80% du montant HT soit : 40 000 €

(Remboursé par la commune sur 13 ans au taux de 2 %)

Soit pour un total :

- Nombre de points lumineux à remplacer : **236**
- Montant de l'investissement HT : **140 000 €**
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : **14 000 €**
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : **14 000 €**
- Financement Intracting : 80% du montant HT soit : **112 000 €**

(Remboursé par la commune sur 13 ans au taux de 2 %)

Elle propose de solliciter des aides de l'Etat, de la DRAC, de la Région, le CEE via le SDE.

Vote à l'unanimité

3) Tarifs emplacements Fête de la Tourte

Dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Tourte, le Conseil Municipal fixe les tarifs d'occupation temporaire du domaine public pour les exposants, soit :

- Emplacements standards : 5,00 euros le mètre linéaire + Option électricité : 5 euros
 - Food-trucks : forfait de 30,00 euros + Option électricité : 15 euros
- Vote à l'unanimité

4) Mise à disposition du personnel technique de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan

Afin de soutenir et d'optimiser l'action des agents techniques municipaux, une convention de mise à disposition de personnel technique est à signer avec la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) à compter du 1^{er} juin 2026. Cet accord permettra à l'intercommunalité de détacher des moyens humains et matériels pour réaliser des travaux de remise en état et d'amélioration des espaces publics de la commune

Vote à l'unanimité

5) Location salle des fêtes et ancien couvent

Salle des Fêtes

- Galanais : 100 euros
- Personnes extérieures à la commune : 150 euros
- Concernant les frais d'électricité (éclairage et chauffage) il a été décidé de l'application d'un principe de redevance au réel
- Le montant de la caution pour chaque location sera de 1500 euros ; elle sera restituée après état des lieux de sortie.
- Les associations pourront bénéficier, ponctuellement et sur autorisation de la mairie de la mise à disposition gratuite de cette salle
- Les utilisateurs s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile et à en fournir l'attestation lors de la remise des clés.

Salle Rossignol (ancien couvent)

- Galanais : 40 euros
- Personnes extérieures à la commune : 80 euros
- Le montant de la caution pour chaque location sera de 500 euros ; elle sera restituée après état des lieux de sortie.
- Les associations pourront bénéficier, ponctuellement et sur autorisation de la mairie de la mise à disposition gratuite de cette salle
- Les utilisateurs s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile et à en fournir l'attestation lors de la remise des clés.

Vote à l'unanimité

6) Frais de fonctionnement des écoles

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le taux par élève de mise en recouvrement des frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle au près des communes concernées était de 90 %. L'assemblée décide de maintenir ce taux, autorise la Maire à signer la convention correspondante avec les communes concernées et celle à venir pour la durée du mandat.

Vote à l'unanimité

7) Désignation du correspondant incendie et secours

Christine ENFEDAQUE

Vote à l'unanimité

8) Désignation correspondant intempéries auprès d'ENEDIS

Sylvain CAILLET

Vote à l'unanimité

9) Informations et questions diverses

A) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Etant donné que des membres des 2 listes ont été élus : 5 conseillers municipaux à élire, soit : 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, dans l'ordre du tableau hors Maire et adjoints + 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste.

Ghislaine CORRIERI-SAMBLAS – Sonia BENANIBA – Sylvain CAILLET – Stéphane LACROZE, Christine ENFEDAQUE

Vote à l'unanimité

B) Réseau très haut débit (IPFibre)

L'opérateur IPFibre faisant l'objet d'une condamnation, l'interruption définitive de l'ensemble de ses services de téléphonie et d'accès à Internet interviendra le 31 mai 2026.

Afin de garantir la continuité du service public, un basculement vers un nouvel opérateur est programmé le dimanche 31 mai 2026 en matinée. Une coupure technique momentanée aura lieu, avec un rétablissement complet des accès prévu aux alentours de 10h00. Benjamin Bluthe-Ramoné informe le conseil de sa négociation pour un contrat sécurisé sans engagement auprès du nouvel opérateur.

C) Fleurissement

La Maire rapporte les compliments des galanais sur le fleurissent du village et félicite l'équipe qui a assuré : Lydie, Ghislaine et Sonia, avec le soutien de 2 galanais, Mme et Mr Viaules.

D) Propreté

Madame la Maire se fait l'écho de la satisfaction des galanais qui apprécient les efforts manifestes des 3 employés municipaux (rues, chemins, places, salle des fêtes, église...)

Pour soutenir et faire perdurer ce bel effort :

- Une convention doit être signée avec la CCPL pour mise à disposition ponctuelle de personnels
- Un prestataire extérieur sera sollicité exceptionnellement et ponctuellement pour les travaux de débroussaillage exigeants une épaveuse aux dimensions plus adaptées (plus grande que celle dont nous disposons).

E) Mise aux normes incendie, électricité...

Des défaillances ont été découvertes tant au niveau électrique et chauffage que sécurité à la salle des Fêtes, l'école et à la Mairie.

Pour la remise aux normes de nos installations, des devis conséquents sont en cours de négociation.

F) Les Mouras : Zone partiellement humide et protégée

L'AREMIP (Association pour la Restauration des Écosystèmes Pyrénéens) intervient depuis des années aux Mouras.

Un rendez-vous est fixé au vendredi 29 mai 2026 à 14h00.

G) Optimisation du patrimoine immobilier communal

Depuis de nombreuses années, l'appartement d'environ 80 m2 au-dessus de la bibliothèque est vacant et le plateau de 150 m2 non aménagé depuis plus de 10 ans au-dessus du cabinet de kinésithérapie doivent être rénovés.

Pour cette année 2026, nous envisageons d'effectuer des travaux à l'appartement au-dessus de la bibliothèque. 4 fenêtres sont à remplacer par des fenêtres en double vitrage, les radiateurs, la baignoire à remplacer par une douche, rafraîchissement des peintures, lino au sol à remplacer par du parquet flottant économique.

- Devis en attente pour remise sur le marché locatif le plus vite possible.

H) Eglise

Une prolifération de végétation et de mousse envahissante et dégradante a été constatée - avec l'ABF - sur la structure du bâtiment.

Pour enrayer la dégradation du bâti...

- Contacts pris avec un professionnel cordiste pour un premier état des lieux par drone avant
- Devis et sollicitation de l'ABF (subventions), l'église Saint-Julien étant inscrite au Patrimoine.
- Objectif : DRAC (État) : 30 % / Région Occitanie : 20 % / Conseil Départemental : 20 % donc reste à charge : 30 %

I) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et SPR

Alors que les négociations du PLUi qui sera effectif en 2027 pour 10 ans est en cours de discussion au niveau intercommunal, la commune de Galan présente, en plus, la spécificité d'être la seule commune de toute la communauté des communes de Lannemezan à être un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Ce qui impose une réglementation architecturale très stricte.

Nous menons nos meilleurs efforts pour un assouplissement de ces règles : soutien de la CCPL, intervention de la sénatrice, négociations ABF...

- Nous rencontrons la vice-présidente de la CCPL en charge de PLUi ce 27 mai.

- Une réunion publique sera organisée en septembre défilée avec intervention de l'ABF, de la vice Présidente de la CCPL concernée et le Directeur du CAUE (qui prodigue des conseils gratuits aux particuliers comme aux collectivités territoriales).

J) Union Sportive des Coteaux

Il a été constaté un état de dégradation avancée et déplorable des vestiaires du stade municipal - à la dangerosité avérée - mis principalement à la disposition de l'Union Sportive des Coteaux, ainsi que du local de réception. Un courrier d'alerte a été envoyé aux dirigeants du club il y a plus d'une semaine les invitant fermement à nous rencontrer. Aucun retour à ce jour.

- Les devis de réfection du sol des vestiaires sont en attente. Une mise en sécurité urgente s'impose ! Nous devrions pouvoir obtenir des subventions du fait de la dangerosité des locaux
- Le club a fait une nouvelle demande d'aménagement de son local de réception (après des travaux récents) ; travaux bloqués en attente de rendez-vous et d'accord avec le club sur l'entretien et le respect des installations mises à disposition.

K) École de Musique

À la suite d'une rencontre avec les anciens dirigeants de cette association en l'absence de son nouveau président, nous avons reçu la demande du Président actuel nous demandant de lire son courrier en Conseil ; ce que nous avons fait. Constatant que ce courrier ne répondait à aucune de nos recommandations (tarifs préférentiels pour les galanais, développement, communication, plus grande implication dans la vie locale), menaçant même de la fermeture de l'école....

Le Conseil Municipal maintient fermement sa délibération initiale du 16 avril dernier, fixant le montant de la subvention allouée à 600,00 euros pour l'exercice. (Pour mémoire : ils demandaient 1200 euros avec une seule justification : frais de fonctionnement / Sur 21 adhérents, 3 ou 4 galanais) / Nos demandes même pas abordées / Subvention de 1600 euros en 2025).

L) Association GA-LANgues

Courrier également reçu ne faisant plus référence à une demande de subvention mais s'inquiétant juste de l'occupation des locaux mis gracieusement à disposition (entre 24 et 28 heures par semaine) ce qui conditionnerait leur survie écrivent-ils.

Le Conseil va examiner la proposition de l'association d'offrir une séance découverte gratuite lors de la prochaine rentrée associative. Par ailleurs, une bannière promotionnelle sera déployée en amont de la Journée Portes Ouvertes.

M) Mutuelle Communale

Une enquête sera menée dans les prochaines semaines pour bien mesurer l'intérêt des galanais et engager ce projet à la rentrée. Flyer à distribuer à domicile par l'équipe.

N) Communauté des Communes

Accueil du prochain Conseil Communautaire le 16 juin à 19 heures à la Salle des fêtes. Tout le monde peut y assister.

Fin de séance à 20H09

La Maire, Bernadette SABATHIER

Le secrétaire de séance, Adrien DUPLAN

